

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SAINT HILAIRE DE VOUST**

**N°2023/03/D15**

**Séance du 29 MARS 2023**

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHATELLIER Christian, Maire. Madame Marie Thérèse BODIN étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué **le 23 mars 2023**. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

**PRESENTS** : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY ROBINEAU,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme CHARRON, M. BARBARIT

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

**OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL**

Vu les résultats du Compte administratif 2022 – budget général ;

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles ;

Oùï l'exposé du Maire,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:**

- **D'APPROUVER** l'exposé du Maire,
- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2022 – budget général du Receveur, tel que présenté ci-dessous :

## Résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales ( a )	754 132,79	974 740,21	1 728 873,00
Titres de recette émis ( b )	270 331,53	746 823,82	1 017 155,35
Réductions de titres ( c )		2 714,00	2 714,00
Recettes nettes ( d = b - c )	270 331,53	744 109,82	1 014 441,35
<b>Dépenses</b>			
Autorisation budgétaires totales ( e )	754 132,79	974 740,21	1 728 873,00
Mandats émis ( f )	451 608,06	584 087,68	1 035 695,74
Annulations de mandats ( g )	2 712,37	1 569,59	4 281,96
Dépenses nettes ( h = f - g )	448 895,69	582 518,09	1 031 413,78
<b>Résultat de l'exercice</b>			
( d - h ) Excédent		161 591,73	
( h - d ) Déficit	178 564,16		16 972,43

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Christian CHATELLIER




La secrétaire de séance,  
Marie Thérèse BODIN



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.